



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 027 - 04 - 2022 - Direction Générale Adjointe Cohésion Sociale

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

(La Commission Cohésion Sociale qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le **28 AVR. 2022**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents	29
Représentés	08
Excusés	0
Absents	2
Total des votes	37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

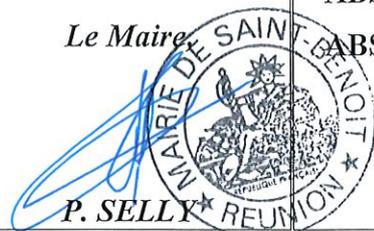
ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART



Le Président rappelle à l'Assemblée que la Ville pilote des politiques publiques au service de la population de son territoire et de son rayonnement. Les associations de la commune y jouent un rôle prépondérant.

A ce titre, la Ville soutient le tissu associatif à travers l'attribution de subventions favorisant le maintien et/ou le développement de l'offre et ce, au plus près de la population.

Pour l'année 2022, la Ville a rappelé ses ambitions à travers des orientations stratégiques fortes et engagement conséquent avec une enveloppe **de 1 988 693.82 € dédiée aux associations soit une évolution de +37% dont +22% pour les écoles privées et 15% pour les autres associations** et ce, malgré la situation financière complexe de la Ville. Cette augmentation s'explique par un renforcement des actions sur la prévention et l'obligation de cofinancement de la Ville contractualisée à travers la Convention Territoriale Globale avec le développement de places d'accueil en petite enfance notamment.

Les orientations stratégiques 2022 arrêtées sont les suivantes :

Politique publique concernée	Orientations
Sport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la pratique sportive pour tous, à des fins éducatives, de santé et de loisirs ; ▪ Promouvoir des valeurs éducatives, citoyennes, laïques et républicaines du sport ; ▪ Mettre en place d'une tarification sociale et solidaire auprès de la population ; ▪ Développer le potentiel de tous jusqu'au plus haut niveau ▪ Promouvoir la place des femmes dans le champ sportif et la mixité des pratiques
Culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser et transmettre le patrimoine culturel matériel et immatériel ; ▪ Démocratiser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles notamment dans les quartiers prioritaires ; ▪ Développer le spectacle vivant (théâtre, musique...). ▪ Participer aux grandes manifestations culturelles du territoire (ex : fête de la musique, semaine créole, fête du 20 désamb...)
Insertion et Economie solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des bénédictins et bénédictines sans emploi et/ou rencontrant des difficultés périphériques ; ▪ Développer des Ateliers Chantiers d'Insertion innovants (numérique, agriculture, protection sanitaire, service à la personne...)
Enfance/ Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'offre d'accueil du jeune enfant notamment en quartier prioritaire ; ▪ Promouvoir la réussite éducative en accompagnant les enfants de 6 ans et plus dans leur scolarité (ex : soutien scolaire, utilisation des outils liés à leur scolarité (pronote...)) ; ▪ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune en proposant des actions socio-éducatives, culturelles et/ou sportive sur les différents temps (périscolaire, pause méridienne, accueil collectif de mineurs...) ▪ Développer des actions de soutien à la parentalité.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir une éducation saine et équilibrée par la mise en œuvre d'ateliers ; ▪ Sensibiliser aux addictions (psychoactifs, cyber...), aux maladies cardio-vasculaires pour améliorer la santé physique et mentale ; ▪ Améliorer le cadre de vie par des ateliers de sensibilisation auprès de la population (jardins partagés...)
Proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ; ▪ Agir pour une éducation au respect de l'environnement et la citoyenneté ; ▪ Faire ensemble et partager l'animation sociale sur le quartier.
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre les exclusions et les inégalités sociales, sanitaires, économiques et culturelles par le biais d'actions innovantes incluant des accompagnements spécifiques ;

Par conséquent, après instruction des dossiers de demandes par les services concernés et avis favorable de la commission d'attribution des subventions, vous trouverez en annexe un tableau détaillé des montants attribués par association pour l'année 2022.

Par ailleurs, et conformément au décret d'application du 31 décembre 2021 relatif à la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République, les associations bénéficiant d'une subvention publique ont l'impératif de signer un contrat d'engagement républicain qui s'articule autour de sept obligations :

- Le respect des lois de la République,
- Le respect de la liberté de conscience,
- Le respect de la liberté des membres de l'association,
- L'égalité et la non-discrimination,
- La fraternité et la prévention de la violence,
- Le respect de la dignité de la personne humaine,
- Le respect des symboles de la République.

Celui-ci sera annexé à la convention de financement 2022 liant la Ville et l'association.

Ceci étant exposé, le Président demande à l'Assemblée d'adopter les termes du présent rapport et de :

- Réserver les crédits du budget communal 2022 les sommes correspondantes à la répartition du tableau annexé ;
- Fixer les modalités de versement des subventions par voie de convention selon la législation en vigueur ;
- Et de lui permettre de signer tous les documents y afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (-2 abstentions : Mmes Sabrina RAMIN et Valérie DIJOUX) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,

Patrice SELLY

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Benoît, Réunion. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-BENOIT' at the top, 'REPUBLIQUE FRANCAISE' in the center, and 'REUNION' at the bottom. The seal is partially obscured by a large, stylized blue signature.